

## Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique

### **Les vols et agressions dans les réseaux de transports en commun**

Pierre Greffet

## Les vols et agressions dans les réseaux de transports en commun

*Parmi les vols réalisés directement sur les personnes, avec ou sans usage de violence, enregistrés par les forces de sécurité en 2017 sur le territoire français, 123 000 environ, soit plus d'un sur sept, se déroulent dans les transports en commun. En Île-de-France, cette proportion est même deux fois plus élevée (28 % en 2017). Pour les coups et blessures volontaires, la proportion en Île-de-France est également le double de celle de l'ensemble du territoire, mais elle reste faible (6 %). Alors que sur l'ensemble du territoire, les vols violents ont diminué entre 2016 et 2017 (-4 %), ils ont augmenté dans les transports en commun de 3 %. Tout comme l'année passée, près des deux tiers de l'ensemble des vols et agressions enregistrés dans les transports en commun ont lieu en Île-de-France. Entre 2016 et 2017 la situation est contrastée suivant les départements, avec de fortes augmentations notamment dans le Rhône et les Bouches-du-Rhône et de fortes baisses dans l'Hérault et les Alpes-Maritimes. Tout comme l'année passée, la moitié des personnes mis en cause pour des infractions commises dans les transports en commun sont de nationalité étrangère.*

### Les vols avec et sans violence et les coups et blessures volontaires dans les transports en commun en France (outre-mer compris)

#### Un vol sur sept se déroule dans les transports en commun

Dans les procédures dressées par les services de Police et de Gendarmerie en 2017, 12 % des **vols violents** commis en France le sont dans les transports en commun, y compris gares et stations<sup>1</sup> (Figure IV.1). Cette proportion est cohérente avec les réponses des individus interrogés dans le cadre de l'enquête nationale de victimation « Cadre de vie et sécurité »<sup>2</sup> : sur les années 2012 à 2016, 14 % des victimes de vols avec violence ou menace déclarent que leur agression a eu lieu dans les transports en commun.

En 2017, dans les données de la police et de la gendarmerie, ce sont 110 800 vols, soit 15 % du total des vols personnels sans violence, qui se sont déroulés dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire. L'enquête Cadre de vie et sécurité indique également que, sur les années 2014 à 2016, 19 % des vols sans violence contre des personnes se déroulent dans les transports en commun.

La place des transports en commun est beaucoup plus marginale pour les faits de violences dont le motif n'est pas le vol : en 2017, elle représente environ 3 % des coups et blessures volontaires enregistrés par les forces de sécurité, ce qui correspond à 7 600 victimes. L'enquête Cadre de vie et sécurité pour 2014-2016 fournit une estimation semblable de la proportion de victimes d'agressions dans les transports parmi l'ensemble des victimes d'agression (4 %).

1. Sont pris en compte trois types de réseaux : les réseaux de surface (rames et stations ou arrêts de Bus et Tramway), les réseaux métropolitains (rames et stations de métro, val, etc.) et les réseaux ferroviaires (rames et gares de RER, train grandes lignes et de banlieue, TER).

2. Rapport de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », SSMSI, décembre 2017. Lien vers la publication : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Rapport-d-enquete-cadre-de-vie-et-securite-20172>

### Très légère hausse du nombre de vols avec ou sans violence et augmentation significative des agressions physiques

En 2017, le nombre de **vols violents** commis dans les transports en commun (TEC) et enregistrés par la police et la gendarmerie nationales augmente légèrement (12 600 vols violents en 2017 contre 12 200 en 2016) alors que globalement, tous lieux confondus, il diminuait de 4 % (100 400 en 2017 et 104 100 en 2016). Une légère augmentation est également observée en ce qui concerne les **vols sans violence** (110 800 en 2017 et 108 600 en 2016).

Le nombre **d'agressions physiques** commises dans les transports en commun a crû en 2017 (+7 %) suivant la même tendance que sur l'ensemble du territoire (+7 % également).

En 2017, les vols sans violence se produisent davantage dans les réseaux métropolitains (37 %) que dans les réseaux ferrés (34 %) ou de surface (29 %). Les agressions physiques se concentrent davantage dans les réseaux de surface (52 %), puis dans les réseaux ferrés (30 %) et les réseaux métropolitains (18 %). Pour les vols violents, la répartition se fait davantage sur les réseaux ferrés (36 %) puis à parts quasi égales entre les réseaux métropolitains (33 %) et de surface (31 %).

L'analyse des données trimestrielles de délinquance enregistrée montre que, alors que les chiffres du premier trimestre 2017 étaient supérieurs à ceux du premier trimestre 2016, ce n'est plus le cas au second semestre, surtout au quatrième trimestre. Le nombre de vols avec ou sans violence dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire national est donc plutôt sur une tendance infra-annuelle légèrement à la baisse (Figures IV.2 et IV.3).

## Les vols avec et sans violence, coups et blessures dans les transports en commun en Île-de-France

### Près d'un tiers des vols se déroule dans les transports en commun en Île-de-France

L'utilisation des transports en commun en Île-de-France, avec les trajets domicile-travail des franciliens et les touristes qui visitent la région, étant plus soutenue qu'en province, la part de la délinquance qui s'y déroule est nettement plus importante. Ainsi, en 2017, tout comme en 2016, 25 % des atteintes considérées en Île-de-France ont lieu dans les transports en commun alors que cette proportion n'est que de 12 % pour l'ensemble du territoire.

FIGURE IV.1 – Nombre annuel de vols et d'agressions physiques commis dans les transports en commun en 2016 et en 2017

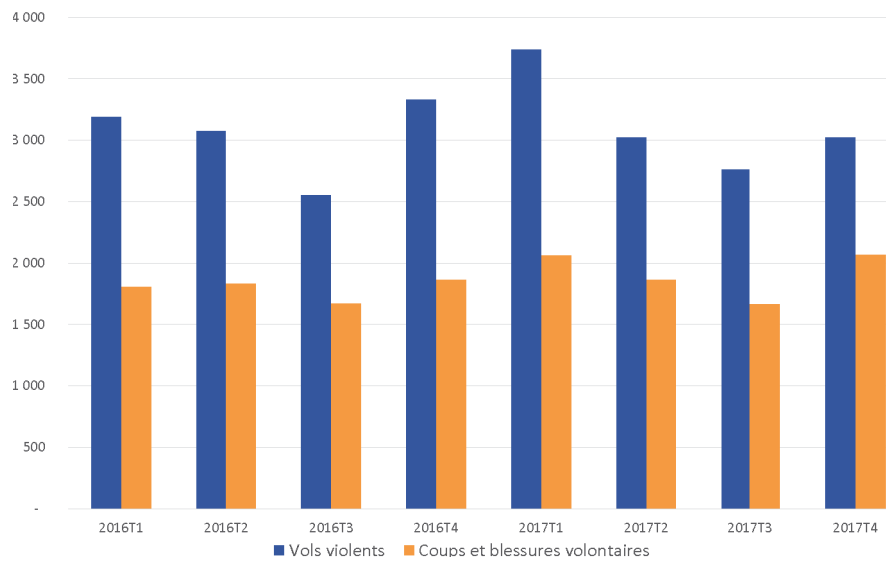
	Ensemble des réseaux de transports			Tous lieux			Ratio		
	Vols violents	Agressions	Vols sans violence	Vols violents	Agressions	Vols sans violence	Vols violents	Agressions	Vols sans violence
2016	12 151	7 178	108 627	104 057	219 958	703 397	11,7 %	3,3 %	15,4 %
2017	12 551	7 664	110 819	100 405	236 304	717 605	12,5 %	3,2 %	15,4 %
Évolution	3,3 %	6,8 %	2,0 %	-3,5 %	7,4 %	2,0 %			

Champ : France entière.

Source : SSMSI, base des crimes et délits dans les transports en commun.

Note de lecture : En 2017, 12 551 faits de vols avec violence commis dans les transports en commun ont été enregistrés par les services de police ou de gendarmerie. Ceci représente 12,5 % de l'ensemble des vols violents en France.

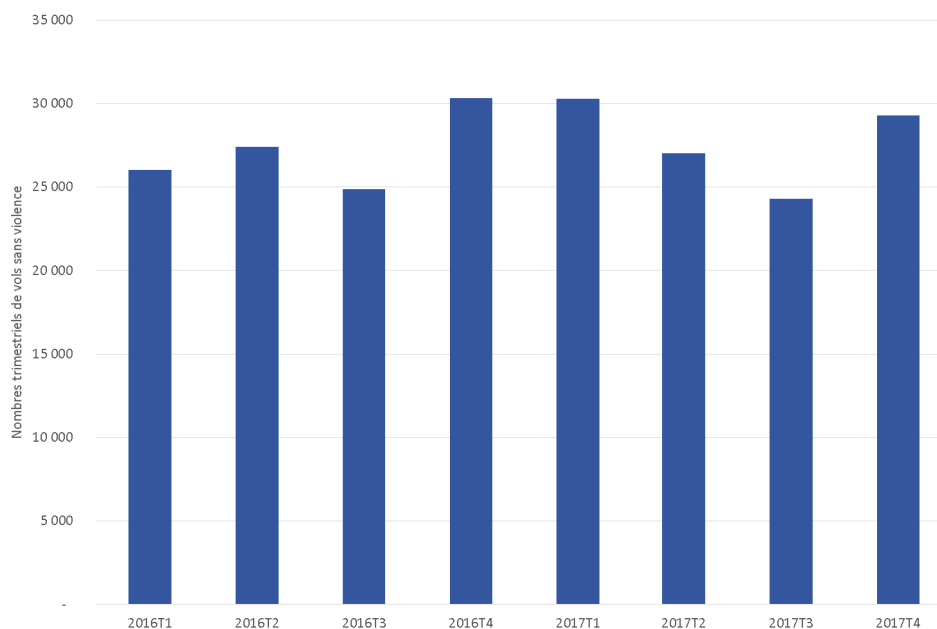
FIGURE IV.2 – Évolution trimestrielle des vols violents et agressions commis dans les transports en commun sur la France entière



*Champ : France entière.*

*Source : SSMSI, base des crimes et délits dans les transports en commun.*

FIGURE IV.3 – Évolution trimestrielle des vols sans violence commis dans les transports en commun sur la France entière



*Champ : France entière.*

*Source : SSMSI, base des crimes et délits dans les transports en commun.*

Quasiment un tiers (30 %) des vols sans violence enregistrés en Île-de-France en 2017 sont commis dans les transports en commun franciliens<sup>3</sup> (Figure IV.4), cette proportion était quasiment la même en 2016 (31 %). Pour les coups et blessures volontaires, la proportion est stable à 6 % alors qu'elle est légèrement en hausse pour les vols violents contre les personnes (respectivement 18 % et 21 %).

En 2017, 9 567 vols violents commis dans les transports en commun en Île-de-France ont été enregistrés par la Police et la Gendarmerie soit une augmentation sensible de 9 % par rapport à 2016 alors que sur la même période, le nombre de vols violents enregistrés sur l'ensemble de l'Île-de-France diminuait de 4 %. Pour les coups et blessures volontaires dans les transports en commun d'Île-de-France on observe une augmentation (+5 %) à l'identique de ce qui est constaté globalement dans la région (4 %). Les vols sans violence dans les transports en commun d'Île-de-France sont en diminution (-2 %) alors que sur l'ensemble de la région ils sont en quasi stabilité (+1 %).

## Répartition territoriale des vols et des coups et blessures dans les transports en commun

### Des évolutions contrastées

Sans surprise, la région francilienne, qui compte 18 % de la population nationale, cumule en 2017, tout comme en 2016, 64 % de l'ensemble des vols avec et sans violence, coups et blessures commis dans les transports en commun en France.

En 2017, parmi les cinq départements où l'on a enregistré le plus grand nombre d'atteintes<sup>4</sup> dans les transports en commun au niveau national, trois font partie de la Région Île-de-France (Paris, la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine, Figure IV.5).

Après Paris et la Seine-Saint-Denis, suivent les départements qui hébergent de grosses agglomérations : le Rhône, les Bouches-du-Rhône, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, la Haute-Garonne, l'Hérault, la Gironde, le Val-d'Oise, le Nord et les Alpes-Maritimes où l'on déplore en 2017 plus de

3. L'enquête réalisée en 2015 par l'IAURIF indique que 37 % des vols sans violence sont commis dans les transports en commun d'Île-de-France (voir le **lien**)

4. Par la suite on appellera « atteintes » la somme des vols avec violence, des vols sans violence et des coups et blessures commis dans les transports en commun.

FIGURE IV.4 – Nombre d'infractions enregistrées dans les transports en commun en Île de France en 2016 et 2017

	Ensemble des réseaux de transports			Tous lieux			Ratio		
	Vols violents	Agressions	Vols sans violence	Vols violents	Agressions	Vols sans violence	Vols violents	Agressions	Vols sans violence
2016	8 810	3 157	72 217	47 705	49 091	236 300	18,5 %	6,4 %	30,6 %
2017	9 567	3 306	70 684	45 868	51 121	238 758	20,9 %	6,5 %	29,6 %
Evolution	8,6 %	4,7 %	-2,1 %	-3,9 %	4,1 %	1,0 %			

Champ : France entière.

Source : SSMSI, base des crimes et délits dans les transports en commun.

Note de lecture : En 2017, 9 567 faits constatés de vols avec violence commis dans les transports en commun dans la région Île-de-France ont été enregistrés par les services de police ou de gendarmerie.

2 000 atteintes. La Loire-Atlantique est passée en 2017 sous la barre des 2 000 atteintes (2 019 en 2016). Hors Île-de-France, les départements du Rhône, des Bouches-du-Rhône, de la Haute-Garonne, de l'Isère et du Bas-Rhin ont connu des hausses significatives du nombre d'atteintes dans les transports en commun en 2017. Inversement, les départements de l'Hérault et des Alpes-Maritimes ont connu une baisse significative de ces mêmes atteintes dans les transports en commun en 2017. En Île-de-France, seul le département des Hauts-de-Seine a connu une baisse significative de ces atteintes entre 2016 et 2017.

En 2017 tout comme en 2016, les trois communes les plus touchées par la délinquance dans les transports en commun sont Paris, Lyon et Marseille avec respectivement 55 855, 7 582 et 4 442 faits de vols et agressions enregistrés par les forces de l'ordre (Figure IV.6). Lyon, Marseille, Toulouse et Grenoble ont connu une augmentation en 2017. A l'inverse, Paris, Saint-Denis, Montpellier, Nantes, Nice et la Courneuve ont connu des baisses significatives.

### Les mis en cause dans les transports en commun

La moitié des mis en cause pour atteinte dans les transports en commun sont étrangers

9 700 personnes ont été mises en cause en 2017 pour des atteintes<sup>5</sup> commises dans les transports en commun (TEC) sur l'ensemble du territoire, un nombre stable par rapport à l'année précédente. Il y a autant de mis en cause étrangers que de Français pour les domaines d'infractions considérés commis dans les transports en commun alors que d'une façon générale 17 % des personnes mises en causes sur ces mêmes infractions sont de nationalités étrangères (pour environ 6 % des personnes qui résident en France). Les deux groupes de nationalités dominants chez les mis en cause étrangers sont les africains (36 % du total) et les européens de l'UE28 hors France (8 % du total).

Les trois nations les plus représentées parmi celles d'origine des personnes étrangères mises en cause pour des vols ou agressions commis dans les transports en commun en France sont l'Algérie, le Maroc et la Roumanie (Figure IV.7). A elles seules, ces trois nationalités concernent quasiment les deux tiers des personnes mises en cause de nationalité étrangère.

Les moins de 30 ans sont surreprésentés parmi les mis en cause étrangers dans les transports en commun

En 2017, plus des trois quarts (78 %) des mis en cause étrangers dans les transports en commun ont moins de 30 ans contre 50 % sur l'ensemble des lieux de commission, et 13 % ont moins de 15 ans soit 650 individus contre 6 % en général (Figure IV.8). Le taux de féminisation des mis en cause étrangers dans les transports en commun est de 13 % contre 14 % globalement. Chez les mis en cause étrangers de moins de 15 ans, il y a davantage d'hommes (53 %) que de femmes.

Deux nationalités sont surreprésentées parmi les mis en cause étrangers de moins de 15 ans dans les transports en commun, la Roumanie et la Bosnie-Herzégovine : ces deux nationalités représentent 60 % de l'ensemble.

---

5. Coups et blessures volontaires, vols avec et sans violence

FIGURE IV.5 – Évolution du nombre de faits constatés dans les transports en commun dans les départements

Départements	Nombre de faits en 2017	Evolution 2016-2017
PARIS	55 855	0
SEINE SAINT DENIS	10 805	0
RHONE	9 186	++
BOUCHES DU RHONE	5 079	++
HAUTS DE SEINE	4 494	-
VAL DE MARNE	4 217	+
HAUTE GARONNE	3 276	++
HERAULT	2 863	--
GIRONDE	2 592	0
VAL D OISE	2 547	+
NORD	2 365	0
ALPES MARITIMES	2 351	--
ESSONNE	1 997	0
LOIRE ATLANTIQUE	1 955	0
SEINE ET MARNE	1 931	+
YVELINES	1 685	0
ISERE	1 638	++
BAS RHIN	1 193	+

Champ : France entière.

Source : SSMSI, base des crimes et délits dans les transports en commun.

Note de lecture : En 2017, les services de police ou de gendarmerie ont enregistré 5 079 faits de vols avec ou sans violence et d'agressions commis dans les transports en commun dans le département du Rhône. Ce chiffre a nettement augmenté par rapport à 2016, alors qu'il n'a pas varié significativement à Paris et en Seine-Saint-Denis.

FIGURE IV.6 – Évolution du nombre de faits constatés dans les transports en commun dans les communes

Communes	Nombre de faits en 2017	Evolution 2016-2017
PARIS	55 855	-
LYON	7 582	++
MARSEILLE	4 442	++
SAINT-DENIS	3 224	--
TOULOUSE	3 063	++
MONTPELLIER	2 449	--
BORDEAUX	1 967	0
NANTES	1 663	-
NICE	1 516	--
LILLE	1 312	0
GRENOBLE	1 202	++
LA COURNEUVE	1 120	--

Champ : France entière.

Source : SSMSI, base des crimes et délits dans les transports en commun.

FIGURE IV.7 – Nationalités des personnes mises en cause sur des faits de vols ou d'agressions dans les transports en commun

Nationalité	Nombre de personnes mises en cause	Part du total
FRANCE	4 660	48 %
ALGERIE	1 765	18 %
MAROC	826	9 %
ROUMANIE	581	6 %
BOSNIE HERZEGOVINE	350	4 %
TUNISIE	270	3 %
COTE D'IVOIRE	156	2 %
LYBIE	95	1 %
CONGO	84	< 1 %
PORTUGAL	59	< 1 %
BULGARIE	44	< 1 %
AUTRES	767	< 8 %
<b>Total</b>	<b>9 657</b>	<b>100 %</b>

*Champ : France entière.*

*Source : SSMSI, base des crimes et délits dans les transports en commun.*

*Note de lecture : En 2017, 1 765 personnes de nationalité algérienne ont été mises en cause sur des faits d'agressions, de vols avec et sans violence commis dans les transports en commun sur la France entière.*

*Seules les 10 nationalités les plus représentées figurent dans les lignes du tableau.*

FIGURE IV.8 – Répartition des personnes de nationalité étrangère mises en cause pour vols et agressions commis dans les transports en commun par âge et sexe

	Femmes mises en cause	Répartition par âge des femmes	Hommes mis en cause	Répartition par âge des hommes
Moins de 15 ans	311	46%	345	8%
15-29 ans	241	36%	3 022	70%
30-44 ans	74	11%	732	17%
45-59 ans	44	7%	194	4%
60-74 ans	2	0%	28	1%
75 ans et plus	-	0%	3	0%
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>672</b>	<b>100%</b>	<b>4 324</b>	<b>100%</b>

*Champ : France entière - Personnes de nationalité étrangères mises en causes pour vols ou agressions dans les transports en commun.*

*Source : SSMSI, base des crimes et délits dans les transports en commun.*





SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

**Directeur de la publication** : François Clanché

**Rédacteur en chef** : Laure Turner

**Co-rédacteur** : Julien Pramil

**Auteurs** : François Clanché, Alexandre Estival, Pierre Greffet, Hélène Guedj, Karim Moussallam, André Moreau, Julien Pramil et Laure Turner

**Conception graphique** : Alassane SY et Julien Pramil

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet  
[www.interieur.gouv.fr/Interstats](http://www.interieur.gouv.fr/Interstats)

Suivez-nous sur Twitter @Interieur\_stats